

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Brochure-1336>

artweb

Brochure

- Menu - Départements - Musique - Licence -

Date de mise en ligne : lundi 25 juillet 2011

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Brochure de la Licence Musicologie et Pratique musicale



Brochure licence musique 2024-25



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2025



Annexe aux modalités de contrôle des connaissances 2023-24 Licence Master Musique

Sommaire

[Présentation générale](#)

[Politique et finalité du Département de Musique](#)

[Liste des Diplômes et des responsables pédagogiques](#)

[Équivalences en licence](#)

[Documentation](#)

[Perspectives professionnelles](#)

[Licence Arts mention Musicologie et Pratique musicale](#)

- [Composition assistée par ordinateur](#)
- [Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique](#)
- [Enseignement de la musique](#)
- [Ethnomusicologie](#)
- [Jazz et musiques improvisées](#)
- [Musicologie et musique écrite](#)
- [Interprétation et métiers de la musique](#)

[Les E.C. de Technicités musicales](#)

[Pré-professionnalisation](#)

Présentation générale

Politique et finalité du Département de Musique

Le département de musique est l'une des composantes de l'U.F.R. 1 (Unité de Formation et de Recherche) Arts, Esthétique, Philosophie qui regroupe au sein de l'Université les différentes formations artistiques : Arts Plastiques, Cinéma, Musique, Théâtre, Danse, Photo, Arts et Technologies de l'Image ainsi que le département de Philosophie.

Dans ses contenus aussi bien que dans son organisation, la formation en Musique répond à une double exigence :

â€¢ S'inscrire dans une direction de création, d'expérimentation et de recherche.

â€¢ Inclure ses enseignements dans des directions professionnelles concrètes et multiples.

Pour mener à bien ces objectifs les programmes empruntent plusieurs directions :

â€¢ Musiques écrites de la tradition occidentale, musique contemporaine instrumentale ou électroacoustique

â€¢ Jazz et musiques non-écrites (ou de techniques mixtes)

â€¢ Ethnomusicologie et anthropologie de la musique

â€¢ Relation de la musique à d'autres disciplines (informatique, sciences sociales, arts plastiques, cinéma, théâtre, technologies du son, pédagogie...)

â€¢ Pratiques envisagées sous l'angle de la création et de la formation à l'exercice de l'enseignement

Liste des Diplômes et des responsables pédagogiques

- **DIPLÔME UNIVERSITAIRE « Initiation aux techniques de la musique »**
Coordinatrices pédagogiques : Mathilde DARMON & Vincent MANAC'H

- **LICENCE ARTS, mention MUSICOLOGIE ET PRATIQUE MUSICALE**
Responsables pédagogiques : Clara BIERMANN, Álvaro OVIEDO

MINEURES INTERNES

-

COMPOSITION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

CoordinateurÂ·rices pédagogiques : Alain BONARDI & Anne SEDES

-

DRAMATURGIE & MISE EN SCÈNE DU THÉÂTRE LYRIQUE

Coordinateur pédagogique : Carmelo AGNELLO & Girodano FERRARI

-

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

Coordinatrice pédagogique : Danièle VILLEMIN

•

ETHNOMUSICOLOGIE

Coordinatrice pédagogique : Clara BIERMANN

•

JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

Coordinateur pédagogique : Philippe MICHEL

•

MUSICOLOGIE ET MUSIQUES ÉCRITES

Coordinateur pédagogique : Álvaro OVIEDO

• COORDINATEUR DES MATIÈRES DE TECHNICITÉS : Yann DELON

• COORDINATRICE DES MATIÈRES DE MÉTHODOLOGIE : Mathilde DARMON

• RESPONSABLE

- pour les Relations internationales (Erasmus, autres programmes)

<https://www.univ-paris8.fr/-Relations-internationales->

- pour la VAE OU VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/vae_paris_8_2020.pdf

- pour la Convention en cours avec le Pôle Supérieur de Paris Boulogne Billancourt (PSPBB)

Joël HEUILLON

• RESPONSABLE

- pour la convention avec Pôle Supérieur de Seine Saint Denis (dit Pôle Sup'93) : Guillaume GILLES

• MASTER ARTS mention MUSICOLOGIE

Responsable pédagogique : Alain BONARDI

Spécialisation « Théorie et Pratique de la musique » : recherche en musicologie ou ethnomusicologie

Spécialisation « Création musicale et sonore »

Spécialisation « Pédagogie Musicale » (mutualisation de cours avec le Master MEEF)

- MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
Second degré parcours « Éducation musicale et chant choral » (préparation au CAPES)
Responsable pédagogique : Fabien SAN MARTIN

- FORMATION DOCTORALE « ESTHÉTIQUE, SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ARTS »
Directeur : Paul Louis RINUY Directrice adjointe : Christa Blümlinger <http://www.edesta.univ-paris8.fr/>

Équivalences de licence

Responsables : Guillaume GILLES et Alexandre PIERREPONT

guillaumegilles1@gmail.com

belenossc.orange.fr

Les étudiant.es entrant au département de musique, quel que soit leur niveau, peuvent faire valoir des diplômes ou, sous certaines conditions, des activités professionnelles ou personnelles, afin d'obtenir des E. C. (Éléments Constitutifs) par équivalence. Ils n'auront dans ce cas pas à suivre ces cours.

L'attribution de ces équivalences n'est pas automatique : elle est soumise à la décision d'une commission pédagogique. Les étudiant.es concerné.es doivent constituer un dossier à déposer au bureau A 120 comprenant les pièces suivantes :

- 1) photocopies des diplômes et détail du ou des cursus (intitulés des cours et relevés de notes)
- 2) curriculum vitae détaillé soulignant, le cas échéant, votre expérience dans divers domaines artistiques et/ou professionnels
- 3) lettre de motivation étayant la demande d'équivalence formulée.
- 4) photocopies des contrats de travail ou bulletins de salaire (pour les équivalences de stage)

Pour tout renseignement, les étudiants peuvent s'adresser au Responsable des Équivalences du Département de Musique (en A 131, permanences affichées à la rentrée).

DATES

- Les demandes des étudiant.es de **licence** doivent être déposées impérativement avant le mardi **7 décembre 2022**.

- Les demandes des étudiant.es de **master** doivent être formulées lors de leur inscription pédagogique, **en accord avec leur directeur de recherches, 2 novembre 2022**.

Pour les étudiant.es rattaché.es aux **Pôles Supérieurs**, ces demandes doivent être déposées impérativement avant le **28 septembre 2022**.

Important :

- Seuls les diplômes ou les acquis personnels et professionnels obtenus **avant** l'inscription en Licence Arts, mention Musique sont pris en considération pour la délivrance d'équivalences ont pris en considération pour la délivrance d'équivalences.
- Les dossiers d'€~équivalence ne seront examinés qu'**une seule fois** durant la licence.
- Il n'est pas délivré d'équivalences pour les E. C. de technicités musicales (Écriture, Audition, Intonation), ceux-ci faisant l'objet de tests d'orientation obligatoires avant la rentrée.
- Le **BAFA** donne droit à l'équivalence du stage de « majeure ».
- Il n'existe **aucune équivalence possible pour le stage de L2.**
- Les équivalences concernant les **E.C. de « mineure de spécialisation »** ne sont délivrées qu'après consultation du responsable de la filière choisie.
- Concernant les étudiant·es de **Master**, ces demandes devront être également validées **en accord avec leur directeur de recherches après avis favorable du responsable des équivalences.**
- Il est à noter qu'un E.C. obtenu par équivalence n'entre pas dans le calcul de la moyenne.

ÉCHANGES UNIVERSITAIRES INTERNATIONAUX

(ERASMUS, MICEFA ET CREPUQ)

Responsable

Joël HEUILLON

[jheuillon yahoo.fr](mailto:jheuillon@yahoo.fr)

Tout.e étudiant.e inscrit.e en LICENCE (de préférence en L3) ou en MASTER peut accomplir une partie de son cursus (1 ou 2 semestres) dans une autre Université (en Europe, au Canada, aux Etats-Unis ou ailleurs) ayant passé une convention d'échanges avec l'Université de Paris 8. Actuellement le Département de musique ou l'Université directement ont établi ces conventions avec diverses Universités européennes dans le cadre des programmes

ERASMUS (voir le détail sur <https://www.univ-paris8.fr/-Relations-internationales->), ainsi qu'avec de nombreuses Universités Amérique du Nord et du Sud, bassin méditerranéen, etc.

En vertu de ces conventions, les cours suivis dans l'Université d'accueil, choisis en amont avec le Responsable des Relations Internationales du Département de musique, et sous réserve naturellement qu'ils soient validés, sont (après conversion des résultats en notes françaises) systématiquement comptabilisés dans le cursus de l'étudiant à Paris 8, permettant ainsi la délivrance d'un diplôme issu de Paris 8 !

Avant de contacter le Responsable des Relations Internationales, chacun est invité à consulter les pages du SERCI (Service des Relations et de la Coopération Internationale) sur le lien donné ci-dessus.

Le SERCI de l'Université de Paris 8 prend partiellement en charge l'organisation des séjours à l'étranger à l'aide de bourses ainsi qu'une possible préparation linguistique accélérée (au moins en anglais) pour les étudiants intéressés. (cette préparation de langue accélérée peut valoir pour un E. C. ; voir avec le SERCI).

Nota Bene :

- Il est vivement conseillé aux étudiants inscrits en Licence et désireux de bénéficier des échanges internationaux, de suivre les E. C. de langue obligatoires dans les cursus, en fonction de leur futur pays d'accueil

► Nous conseillons un départ en L3 pour les Licences, afin de garantir la continuité du niveau des technicités musicales.

► Les programmes, spécificités et spécialités des possibles Universités d'accueil sont disponibles auprès du SERCI. Pour tout renseignements supplémentaires ou pour suivi du projet, prière de contacter Joël Heuillon [jheuillon yahoo.fr](mailto:jheuillon@yahoo.fr)

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Remarque : Un certain nombre des professions évoquées ci-dessous nécessite une formation complémentaire aux spécialités non musicales qu'elles font intervenir (administration, gestion, conservation, journalisme, thérapie, etc.). Ces formations sont dispensées soit à l'université Paris 8 (gestion par exemple) soit dans des établissements spécialisés (écoles et instituts publics ou privés). Pour l'université Paris 8, se renseigner auprès des départements concernés.

-Pratiques artistiques

Â· Musicien.ne : instrumentiste ou chanteur (soliste ou en ensemble).

Â· Chef.fe de chœur.

Â· Compositeur.rice

Â· Metteur.e en scène

Â· Réalisateur.rice en informatique musicale (RIM)

- Enseignement et recherche

Â· Musicologue, ethnomusicologue, enseignant.e-chercheur.e

Â· Chercheur.e en acoustique, musicologie, organologie

Â· Chercheur.e ou praticien.ne en thérapies musicales

Â· Professeur.e d'Education Musicale (collèges, lycées)

Â· Professeur.e de la Ville (Paris, Lyon, Grenoble...)

Â· Professeur.e d'École Nationale de Musique et de Conservatoires Nationaux de Région (analyse, esthétique et histoire de la musique)

Â· Musicien.ne intervenant.e en milieu scolaire et dans les Écoles de musique

Â· Professeur.e des Écoles (avec spécialisation en musique)

Â· animateur.rice socioculturel spécialité musique

Â· animateur.rice musical (milieu hospitalier ou carcéral, ateliers d'éveil musical...)

-Techniques du son, de la musique et du spectacle

Â· Pour la régie : régisseur.se son ; chef.fe de plateau ; assistant.e de régie

Â· Technicien.ne radio

Â· Illustrateur.rice sonore

Â· Ingénieur.e du son

Â· Designer.euse sonore

- Metiers de la documentation, de l'édition, du journalisme et du secteur culturel

Â· Bibliothécaire, documentaliste.

Â· Différentes fonctions en entreprises culturelles. (édition, industrie musicales, archives associatives, organisation de festivals, etc.)

Â· Délégué.e de production ; chargé.e de production ; assistant.e de production

Â· Dramaturge

Â· Différentes fonctions en entreprises de communication

Â· Travail en agence artistique : entrepreneur.e de spectacle.

Â· Différentes fonctions dans les institutions artistiques nationales ou régionales : ADIAM, FRAC, ARIAM, ADDM, DRAC, etc.

Â· Journaliste spécialisé.e : presse écrite et audiovisuelle

Â· Différentes fonctions dans les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SDRM, etc.)

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

Licence Arts, mention Musicologie et Pratique de la musique

- **Co-responsables**

Clara BIERMANN & Álvaro OVIEDO

clara.biermann@univ-paris8.fr ; alvaro.oviedo@yahoo.fr

- **Coordinateur des études**

Frédéric Duhautpas : duhautpas_frederick@hotmail.com

Le coordinateur des études assure le lien et la médiation entre les étudiant·es et le corps enseignant. Il fait remonter les problèmes rencontrés par les étudiant·es au niveau du département, voire de l'UFR.

Rôle premier : être à l'écoute des problèmes rencontrés par les étudiant·es dans le cadre de leur scolarité pour y trouver d'éventuelles solutions : difficultés d'inscriptions, problèmes chroniques de santé, situations particulières interférant avec le parcours scolaire, problèmes relationnels, harcèlement, problèmes administratifs, conflits, problèmes d'examens, etc.

> en toute discrétion et confidentialité

- **Rei fei rentÂ-es handicap**

Vincent MANAC'H & Clotilde VERWAERDE

Action avec les représentantÂ-es étudiantÂ-es

L'action du coordinateur se fait en concertation avec le département et les représentantÂ-es étudiantÂ-es, ces derniers étant les interlocuteurÂ-rices privilégiéÂ-es de la coordination des études.

Ils sont aussi, de leur côté, à l'écoute des étudiantÂ-es au quotidien. Ils les informent également par le biais de groupes de discussion sur internet, parfois lors d'AG. Ils reportent aussi, de leur côté, les problèmes rencontrés par les étudiantÂ-es durant l'année. En concertation, on décide des solutions à apporter.

Élections des représentant.es

Le coordinateur veille également à l'organisation et la mise en place des élections des représentant-es étudiant-es. ToutÂ-e étudiantÂ-e peut se présenter aux élections.

- **Tutorat au département Musique**

Maël Hamey et Arthur Faraldi

Mail de contact pour le tutorat

licencemusicologie.tutorat@gmail.com

Les horaires des permanences des tutrices vous seront communiqués sur la liste infomusique

Salle de permanence du tutorat : A100, à côté de l'espace Deleuze

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

La Licence Arts, mention Musicologie et Pratique de la musique se déploie sur trois années (L1, L2 et L3).

La formation comprend : 1496 heures de cours + 2 stages pré-professionnalisants + 1 projet artistique à réaliser lors de la 3ème année.

À la fin du 1er semestre de 1ère année (L1) les étudiantÂ-es peuvent envisager une réorientation.

L'enseignement est dispensé sous la forme d'Unités d'Enseignement (en abrégé : U.E.).

Chaque U.E. comprend 1, 2 ou 3 Éléments Constitutifs (en abrégé : E.C.).

Un E.C. est un cours semestriel et hebdomadaire de 2 h 30 (le plus fréquent)

Ou un cours semi-intensif ou intensif (une semaine pleine généralement)

Ou une audition instrumentale

Ou un stage

Ou un projet artistique

Note : **un E.C.(cours) ne peut être validé qu'une seule fois dans la scolarité de l'étudiantÂ-e**

L'assiduité aux cours est obligatoire : au-delà de 3 absences justifiées (le semestre de cours comprenant 13 séances) l'étudiantÂ-e ne pourra plus suivre le cours ni le valider.

STRUCTURE DE LA LICENCE

La Licence Arts, mention Musicologie et Pratique de la musique est organisée en deux grandes sections d'étude :

â€¢ le tronc commun (ou majeure) qui représente environ 2/3 du volume des études

â€¢ la mineure de spécialisation, environ 1/3 du volume des études.

Le **tronc commun** ou **majeure** comprend un ensemble d'enseignements suivis par touÂ•tes les étudiantÂ•es du département :

1. Groupe d'E.C. de **technicités musicales** (à suivre à partir du niveau déterminé par les résultats obtenus lors des tests d'orientation)
2. Groupe d'E.C. de **musicologie** et de **méthodologie** (à choisir parmi les cours proposés pour chaque niveau)
3. Un E.C. Libre interne à musique (tous les cours de L1 données au département Musique sauf les technicités)
4. Groupe d'E. C. de **langue**, à choisir au Centre Des Langues (CDL)

Secrétariat du CDL. Bâtiment B1, bureau B204/205.

Téléphone : 01 49 40 68 43. Mail : cdl.univ-paris8.fr

5. Un E.C. **mutualisé** à prendre dans l'offre de l'UFR Arts (sauf Musique) ou **une E.C. Soft skills ou un E.C. Engagement** à choisir dans l'offre des cours de l'université (offre sur moodle).

6. Groupe d'E. C. de **pratique musicale** qui peut prendre deux formes possibles :

â€¢ une évaluation de la pratique instrumentale effectuée hors du cadre de l'université, (en L1, L2 et L3) lors d'un passage devant un jury en fin d'année

â€¢ des cours dispensés au département : Harmonie au piano, Atelier Voix, Instruments et pratiques musicales du monde, Pratique chorale, Direction de chœur, Atelier de musique de chambre XXe siècle, Atelier choral, Petit chœur, Pratique de l'improvisation jazz, Jazz Workshop

7. Un E. C. d'informatique à prendre au département IPT

MINEURE DE SPÉCIALISATION

Il s'agit d'une spécialisation, obligatoire, à déterminer lors de l'année L1, soit l'année où l'étudiantÂ•e suit les cours de technicité de niveau 1. Les étudiantÂ•es suivant les cours de technicité de niveau initiation au sein du D.U « Initiation aux techniques de la musique » ont de fait une année de réflexion complète pour déterminer leur mineure).

Cette « mineure de spécialisation » peut être :

Mineure interne : elle consiste à suivre 10 E.C. proposés dans l'une des six mineures du département

- Â· [Composition Assistée par Ordinateur\(CAO\),](#)
- Â· [Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique,](#)
- Â· [Enseignement de la musique](#)
- Â· [Ethnomusicologie,](#)
- Â· [Jazz et musiques Improvisées,](#)
- Â· [Musicologie et musiques écrites](#)

Les E.C. de mineure interne sont répartis sur les trois ans (2 E.C. en L1 ; 4 E.C. + 1 stage de spécialisation en L2 , 4 E.C. + 1 projet encadré en L3.

Dans certaines mineures, les E.C. de technicités musicales sont spécifiques en 3ème année.

Mineure externe : elle consiste à suivre, selon le projet de cursus de l'étudiant.e, l'ensemble de 10 E.C., répartis sur les trois ans, dans des disciplines proposées à l'université Paris 8 (langues, littérature, arts, philosophie, sciences humaines). Si un.e étudiant.e est porteur ou porteuse d'un projet qui nécessite de suivre des cours (de Mineure Externe) dans un autre établissement, après accord de son enseignant.e référent.e, les démarches seront entreprises pour en faciliter la mise en œuvre. Le stage de L2 ainsi que le projet encadré (L3) seront définis avec l'enseignant.e référent.e.

Cas particuliers sur les mineures de spécialisation

Les étudiant.e.s d'origine étrangère dont la maîtrise de la langue française, pour des raisons parfaitement compréhensibles, demanderait à être renforcée, se verront imposer après décision de l'enseignant.e référent.e une Mineure de langue française, à composer avec les enseignements proposés par les départements de Français Langue Étrangère (FLE), de Littérature et de Linguistique.

Les étudiants ayant opté pour une Mineure Externe de langue devront suivre des E.C. de musicologie à la place des E.C. de langue prévus dans la grille d'E.C. de la Majeure.

CURSUS DE LA LICENCE MUSICOLOGIE ET PRATIQUE DE LA MUSIQUE

Mode d'emploi du tableau du cursus de licence musicologie et pratique de la musique

LICENCE 1ère ANNÉE	LICENCE 2ème ANNÉE	LICENCE 3ème ANNÉE

SEMESTRE 1	SEMESTRE 3	SEMESTRE 5
UE TECHNICITÉS I - Audition 1-A - Écriture 1-A - Intonation 1-A	UE TECHNICITÉS III - Audition 2-A - Écriture 2-A - Intonation 2-A	UE TECHNICITÉS OU SPECIALISÉES I - Audition 3-A - Écriture 3-A - Intonation 3-A
UE MUSICOLOGIE -SPÉCIALISATION I - Musicologie (1) - Spécialisation (1)**	UE MUSICOLOGIEII - Musicologie (3) - Musicologie (4)	UE MUSICOLOGIE III - Musicologie (5) - Méthodologie (3)
UE TRANSVERSALE I - Pratique Musicale 1 (M2E) - Langue 1 *** - Cours mutualisé*	UE SPÉCIALISATION III - Spécialisation (3)** - Spécialisation (4)**	UE SPÉCIALISATION V - Spécialisation (7)** - Spécialisation (8)**
UE TRANSVERSALE III - Découverte du milieu pro - Stage (M3P) - Langue 2	UE TRANSVERSALE V - Préparation du projet artistique (M3P) - Langue 3***	
SEMESTRE 2	SEMESTRE 4	SEMESTRE 6
UE TECHNICITÉS II - Audition 1-B - Écriture 1-B - Intonation 1-B	UE TECHNICITÉS IV - Audition 2-B - Écriture 2-B - Intonation 2-B	UE TECHNICITÉS VI OU SPECIALISÉES II - Audition 3-B - Écriture 3-B - Intonation 3-B

<p>UE MUSICOLOGIE-SPÉCIALISATION II</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musicologie (2) - Spécialisation (2)** 	<p>UE SPÉCIALISATION IV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation (5)** - Spécialisation (6)** 	<p>UE SPÉCIALISATION VI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation (9)** - Spécialisation (10)**
<p>UE PRATIQUE MUSICALE I</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique musicale (2) 	<p>UE PRATIQUE MUSICALE II</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique musicale 3 	
<p>UE TRANSVERSALE II</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie (1) - Informatique - EC LIBRE externe (hors Musique) ou EC mutualisé UFR Arts* ou EC Softs Skills ou EC Engagement étudiant 	<p>UE TRANSVERSALE IV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie (2) (Tremplin) - Stage 	<p>UE TRANSVERSALE VI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie (4) (Tremplin) - Réalisation du projet artistique
<p>* Cours à choisir dans une offre globale de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique mais hors du département musique</p> <p>** Se reporter au programme des spécialisations (Mineures internes) pour choisir ces cours. Nb : ces cours seront pris hors du département musique en cas de choix d'une spécialisation externe au département musique.</p> <p>*** A voir au département concerné au Centre de Langues (attention : il faut passer des tests de niveau !)</p>		

Mode d'emploi du tableau du cursus de licence

S = semestre

I (chiffre romain) : ordre d'apparition des UE

1 (chiffre arabe) = année de Licence

A = 1er semestre de l'année

B = 2nd semestre de l'année

Ex : « *Ecriture 3-B* » = cours d'écriture de L3 au 2nd semestre

Ou *Langue 3* = cours de langue de L3

TECHNICITES MUSICALES

Coordinateur : Yann Delon - yann.delon@univ-paris8.fr

Les E.C. de Technicités musicales

Les **technicités musicales** représentent le **tronc commun** principal jusqu'à la fin de la L2.

Suivant la mineure choisie, elles prennent une dimension plus spécialisée en L3.

Il est obligatoire de valider les technicités de L1 et de L2 pour accéder aux mêmes matières de spécialité de L3.

Les technicités musicales s'organisent en trois disciplines :

Audition

Ce cours aborde la formation de l'oreille du point de vue de l'écoute et de la notation de ce qu'on entend (formes ; timbres ; éléments rythmiques, contours mélodiques et trames harmoniques).

Écriture

Les objectifs du cours d'écriture sont multiples : formation de l'oreille, approche de l'évolution du langage, des formes et des techniques d'écriture par l'écoute, l'analyse et la pratique.

Intonation

Le cours d'intonation est par essence un cours de pratique musicale où le rapport à la lecture se décline de différentes manières, avec chants monodiques et polyphoniques, lectures de partitions en différentes clés, polyrythmies diverses mêlant voix (déclamée ou chantée) et percussions corporelles.

Des tests d'orientation obligatoires sont organisés lors de la pré-rentrée de septembre.

Ces tests ne sont en aucune façon éliminatoires. Ils permettent de préciser le niveau de compétence des nouveaux étudiant·e·s et de les orienter vers les différents niveaux d'enseignement (D.U., 1, 2, 3) correspondant à leurs possibilités de départ. Le niveau d'entrée ainsi déterminé, chaque étudiant·e·s peut suivre sa formation dans la succession des niveaux.

Ces tests conditionnent donc rigoureusement l'accès aux enseignements techniques.

Audition – Progression du cursus sur l'ensemble de la licence

AUDITION	<p>Consolidation des acquis du D.U. (pour celles et ceux qui en arrivent), en poursuivant :</p> <ul style="list-style-type: none">â€¢ Travail de mémorisation et de transposition.â€¢ Le travail d'analyse auditive sous tous ses aspects (construction formelle, tonalités, timbres, etc.). À partir d'un répertoire tiré essentiellement de la période classique (et ce, parallèlement aux cours d'écriture), travail de relevés mélodiques à une voix, puis à 2 (avec relevés de basse) ; relevés rythmiques ; relevés harmoniques : premières basses à chiffrer. (Approfondissement de l'accord de 7e de dominante avec tous ses renversements, perception de l'accord de 7e diminuée).â€¢ Travail systématique des intervalles, de la seconde mineure à la septième mineure. (interv. min., Maj. ou justes)â€¢ Approfondissement de la connaissance du mode mineur et ses différentes formes, du ton relatif, des tons voisins.â€¢ Prise de conscience de la nécessité du travail de l'oreille intérieure.
NIVEAU 1	

AUDITION	<p>Travail d'acquisition d'une plus grande rapidité de perception et d'écriture.</p> <p>â€¢ À partir d'un répertoire tiré des périodes baroques et classiques, travail de relevés :</p> <ul style="list-style-type: none">- mélodiques, le plus souvent à 2 voix ;- rythmiques : unités de temps autres que la noire ;- harmoniques : toutes les septièmes sont abordées. <p>â€¢ Relevés de basses chiffrées.</p> <p>â€¢ Dépistage d'erreurs dans une partition.</p>
NIVEAU 2	

AUDITION	<p>Le niveau 3 en Audition permet de travailler sur des supports stylistiques variés (composés, improvisés, issus de la tradition écrite ou pas), de façon à explorer le répertoire et à confronter les notations et les transcriptions aux versions auditives des œuvres.</p> <p>â€¢ Travail mélodique : chromatisme tonal et atonal (de Bach à Schönberg, en passant par quelques romantiques), modalité (Bartók, Messiaen, jazz, pop, musiques extra-européennes).</p> <p>â€¢ Travail rythmique : autour de Beethoven, Ravel, Prokofiev, Bartók, Stravinsky, Ligeti, et de quelques exemples dans le jazz, la pop et les musiques extra-européennes.</p> <p>â€¢ Travail harmonique : relevés à 1 ou 2 voix avec chiffrages autour de chorals de J. S. Bach, ou à partir de Lieder ou de mélodies du XIXe siècle et début XXe. Compréhension des degrés, cadences variées, accord de 7^{Â°} de sensible, accords altérés, 9ème de dominante, agrégats, grilles.</p> <p>â€¢ Travail analytique : relevés de thèmes, formes et structures dans tout répertoire.</p>
NIVEAU 3	

Écriture – progression du cursus sur l’ensemble de la licence

Les objectifs du cours d’écriture sont multiples : formation de l’oreille, approche de l’évolution du langage, des formes et des techniques d’écriture par l’écoute, l’analyse et la pratique.

	Éléments techniques et stylistiques	Accords principaux	Élément s d’analyse
--	-------------------------------------	--------------------	---------------------

<p>ÉCRITURE</p> <p>NIVEAU 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phrase tonale simple • La zone cadentielle • Dominantes d'emprunt • Modulations aux tons voisins par degrés pivots • Marche d'harmonie, pédale (comme outils de développement pour une partie centrale) • Notes étrangères : notes de passage, broderie, appoggiature (révision) • Écriture vocale à 4 parties, • Écriture instrumentale : approche de l'écriture du piano 		
<p>ÉCRITURE</p> <p>NIVEAU 2</p>		<p>5</p> <p>6</p> <p>6/4</p> <p>7+ et renversements</p> <p>+7</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Forme ABA • Menuet • Répertoire de référence axé sur la période classique.

Brochure

â€œ Notes étrangères : le retard,

â€œ Modulations : approfondissement.

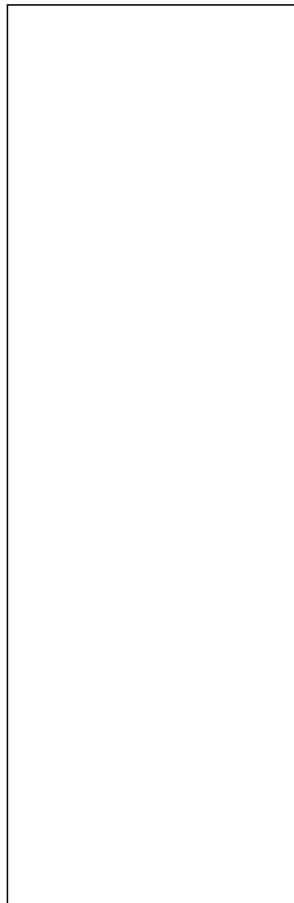
â€œ Écriture sur pédale, marche de 7e

â€œ Écriture instrumentale : approche du quatuor à cordes, écriture piano simple

â€œ Initiation à la variation (ornementale) dans une écriture à 2 parties.

â€œ Écriture en imitations.

â€œ Modulation-ton homonyme.



Brochure

7e d'espèces

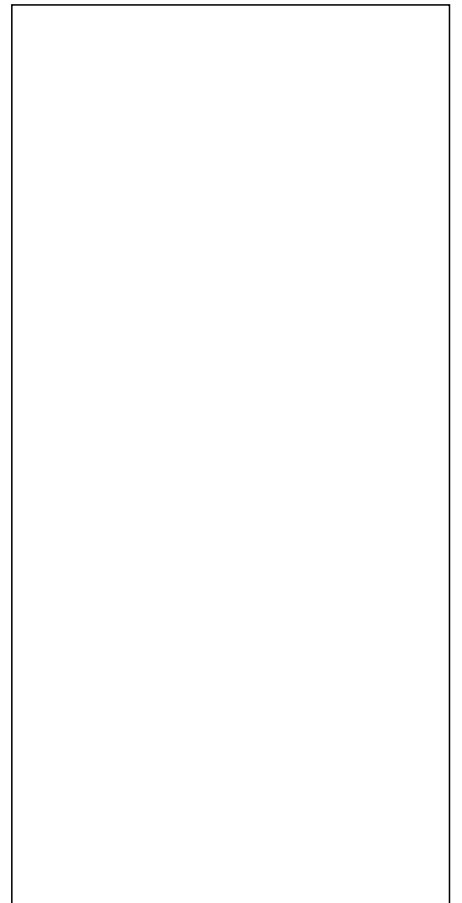
6te augmentées

6te napolitaine

7e diminuées

9

7 +



- La variation
- Les danses de la suite
- Le rondo
- Et l'élargissement du répertoire vers la période baroque.

ÉCRITURE			
NIVEAU 3			

Semestre 1 : voix et piano avec étude des répertoires français (Fauré, Debussy, Ravel), germanique (Strauss, Schönberg, Berg et Webern), anglais (Vaughan-Williams et Britten) et des écoles nationales (Falla, Villa-Lobos)

Révisions 9e, 11e, 13e (Debussy, Ravel, Jazz)
Accords altérés,
Spectres complexes (atonalité, travail sur les clusters)

- Construction d'une polyphonie en fonction d'un texte, dans un langage modal
- Répertoire de référence axé sur le XVIe siècle
- Compréhension de la modalité ancienne
- Solfège
- Rythmique ancienne
- Musica ficta

Intonation - progression du cursus sur l'ensemble de la licence

telles les Chansons madécasses de Ravel, les Poèmes Hindous de Delage, les Folksongs de Berio, SÁppal, dobbal, nÁdihgedÁvel de Ligeti, etc.

INTONATION	<p>à€ Lecture en clé de sol et en clé de fa à lire avec aisance horizontalement et verticalement.</p> <p>Écritures « sériales » à l'abandon et à l'état d'essai, des partitions des quatuor à cordes (en fin de 1e semestre et au 2e semestre).</p> <p>à€ Lectures rythmiques frappées, déclamées ou chantées autour des rythmes binaires (à la croche, à la noire, à la blanche) et des rythmes ternaires (à la noire pointée)</p> <p>à€ Écriture métrique à l'usage d'un texte donné (tessiture, geste),</p> <p>à€ Écritures pianistiques de textures écrites en polyphonies (dépliage ascendant puis descendant des accords).</p> <p>à€ Travail sur les intervalles systématiques des intervalles, de la seconde mineure à la septième mineure (intervalles mineurs, majeurs ou justes) en rajoutant la quarte augmentée et la quinte diminuée, autres matériaux imposés</p>
NIVEAU 1	<p>à€ Un travail sur le répertoire vocal du XVIe siècle au début du XXe siècle avec ou sans paroles (initiation à la prononciation de l'italien et de l'allemand).</p>

<p>INTONATION</p> <p>N</p> <p>NIVEAU 2</p>	<p>â€¢ Lecture en 4 clés (Ut 3 et Ut 4) dans des exercices et des extraits de partitions instrumentales ou vocales (horizontalement et verticalement).</p> <p>â€¢ Lectures rythmiques à 1 voix ou en polyrythmie, utilisant des valeurs brèves, des changements de mesure, des unités de temps moins courantes.</p> <p>â€¢ Travail d'approfondissement autour des sixtes et des septièmes, des intervalles diminués et augmentés (à 2 voix : une voix fixe et une voix mobile)</p> <p>â€¢ Réalisation vocale de basses chiffrées (avec accords de 7e de V, état fond. et renversements).</p> <p>â€¢ Travail d'intonation autour des accords de septième diminuée, et autres accords altérés.</p> <p>â€¢ Un travail de répertoire orienté davantage sur le XIXe siècle avec approfondissement des données de langue allemande.</p>
<p>INTONATION</p> <p>N</p> <p>NIVEAU 3</p>	<p>INTO 3 pour les mineures « Musicologie et musiques écrites », « Enseignement de la musique » et « Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique »</p> <p>â€¢ Lecture en 5 clés (avec clé d'Ut 1), dans des extraits de partition d'orchestre (avec instruments transpositeurs) et de partitions vocales en clés anciennes.</p> <p>â€¢ Lectures rythmiques sur 3 niveaux (2 voix frappées et une chantée).</p> <p>â€¢ Lecture avec changements de mesure et « auto-direction » (Stravinsky, Bartók, etc.).</p> <p>â€¢ Notion de valeurs ajoutées (Messiaen) et rythmes complexes (de Jolivet à aujourd'hui).</p> <p>â€¢ Déchiffrages récapitulatifs des niveaux précédents avec toute unité de temps.</p> <p>â€¢ Exercices et textes sur des intonations complexes (tout intervalle peut être rencontré).</p> <p>â€¢ Déchiffrage avec paroles en langue française.</p> <p>â€¢ Un travail de répertoire sur le XXe siècle (Debussy, Ravel, Bartók, etc.) et des répertoires alternatifs (Zappa, polyphonie Banda-Linda, Konnakol).</p> <p>â€¢ Apprentissage d'un répertoire atonal (Seconde école de Vienne) et modalité complexe (Messiaen)</p> <p>INTO 3 PRATIQUE COLLECTIVE pour les mineures « CAO », « Ethnomusicologie », « Jazz et musiques improvisées »</p> <p>â€¢ Apprentissage de la clé d'ut 1, déchiffrages de polyphonies simples en clés anciennes.</p> <p>â€¢ Polyrythmies exécutées en groupe.</p> <p>â€¢ Lecture de mesures irrégulières, en plus de la consolidation des notions rythmiques abordées en L1 et L2.</p>

â€¢ Travail d'intonation sur les intervalles augmentés et diminués, ainsi que sur les accords de 9e.

â€¢ Travail spécifique a cappella, recherche d'une vocalité et d'une justesse adaptée.

â€¢ Déchiffrage de répertoire pour chœur (différentes époques et différents styles).

â€¢ Déchiffrage avec paroles en langue française.

Pré-professionnalisation

Responsable : Philippe MICHEL

Séances de préparation, permanences : voir panneaux d'affichage et site artweb

Les deux stages de pré-professionnalisation, d'un minimum de 35h chacun, obligatoires pour l'obtention de la licence, fournissent l'occasion aux étudiant.es de découvrir deux aspects différents du monde du travail auquel correspond ce diplôme.

Sont ainsi à effectuer : un **stage de « majeure »** dans un domaine professionnel lié au monde musical en général (de préférence dans un domaine différent de celui lié à la mineure de spécialisation), et un **stage de « mineure »** dans un domaine professionnel étroitement lié avec un secteur d'activité découlant de la formation spécialisée (« mineure de spécialisation ») retenue pour la validation de la Licence.

Par l'intermédiaire d'une triple démarche (recherche de stages en fonction des motivations personnelles, stages proprement dits en milieu professionnel, rédaction de rapports de stages), les étudiant.es-stagiaires découvriront les modalités de recrutement, prendront connaissance des conditions d'accès et des débouchés offerts dans les secteurs d'activité qu'ils auront choisis, et exerceront leurs qualités de rédaction (C.V., lettre de motivation, rédaction d'un rapport) et de présentation (entretien d'embauche, relations professionnelles).

Conditions de validation

Voir avec le coordinateur.

Une notice résumant les modalités de fonctionnement, et de validation des stages, et donnant des indications sur les rapports de stages, est également à la disposition des étudiant.es dans le bureau A 120.

Conditions d'équivalence

1. Une équivalence de l'un ou des deux stages peut être obtenue par la justification d'au moins une expérience professionnelle et significative dans le domaine de la musique, expérience qui doit être antérieure à l'inscription universitaire de l'étudiant.e, comme c'est le cas de toute demande d'équivalence.
2. Une dispense du premier stage peut être obtenue si l'étudiant.e travaille pour financer ses études durant son année de L1 (contrat de travail annuel et fiches de paie à l'appui) et ce, quel que soit le domaine professionnel (demande à être posée au responsable des équivalences lors de la première inscription à l'université).
3. En aucun cas une expérience professionnelle autre que musicale ne pourra se substituer au deuxième stage, et ce, quelle que soit la situation personnelle et professionnelle de l'étudiant.e, à l'exception des équivalences délivrées lors de sa première inscription à l'université (cas 1.)